



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 01 Avril 2022

Le Vendredi 01 Avril 2022, Le Conseil Municipal de Foulloy, convoqué le 25/03/2022, pour traiter l'ordre du jour ci-dessous, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Yves DUCROCQ, Maire de Foulloy.

**Étaient présents :** Mesdames CAPON Martine, NOIRET Isabelle, SAUVAL Christèle, DESCOUTURES Sonia, LECOCQ Catherine, DEVAUX Katia, LEGRAND Isabelle, DEFruit Claudie, Messieurs DUCROCQ Yves, BAILLET Ludovic, PICARD Sylvestre, BOCQUET Philippe, RONDOT Serge, SMERDA Stéphane, SAGEZ Yves, GRIMAL Dominique,

**Étaient excusé(s) :** Me CAPLAIN Jessica donne pouvoir à Me DESCOUTURES Sonia, M. DETRE François-Xavier donne pouvoir à M. SMERDA Stéphane, M. RICARD Rémi donne pouvoir à M. BAILLET Ludovic

**Mr Yves DUCROCQ ouvre la séance le Vendredi 01 Avril 2022 à 19h00**

**Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 3 délibérations à l'ordre du jour :**

- Délibération autorisant le Maire à encaisser les Dons en fonctionnement et investissement pour la Commune et le CCAS
- Délibération modification 2022 règlement intérieur ALSH suite à l'arrivée du logiciel INOé
- Délibération attribution d'un numéro de Rue terrain Rue des Marronniers

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions 0

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour abordé :

Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 18/02/2022 : .....	2
Nomination d'une secrétaire de séance : .....	2
1 - Délibération Compte de Gestion 2021 : .....	2
2 - Délibération Compte Administratif 2021 : .....	2
3 - Délibération Affectation compte de résultat 2021 : .....	3
4 - Délibération Budget 2022 : .....	4
6 - Délibération subventions 2022 aux Associations : .....	4
7 - Délibération Fond de concours achat panneaux signalisation : .....	5
8 - Délibération annule et remplace la N° 10/2022 définition du prix de vente terrain « les Marronniers » .....	4
9 - Délibération achat parcelle AD 134 (2ca) Rue Thiers pour l'Euro symbolique) .....	5
10 - Délibération création de poste pour contrat permanent .....	5
11 - Délibération relative à l'organisation du temps de travail 1607 heures.....	6
12 - Questions diverses .....	7



Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY****Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil municipal du 18/02/2022 :**

Me Isabelle LEGRAND rappelle la remarque de M. Yves SAGEZ sur la mise à disposition du règlement intérieur avant la séance

Mr le Maire répond que cette remarque n'a pas été retranscrite

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**Nomination d'une secrétaire de séance :**

Proposition de Me CAPON Martine comme secrétaire de séance

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

La secrétaire pour cette séance est Me CAPON Martine

**1 - Délibération Compte de Gestion 2021 :**

Le Maire, Yves DUCROCQ propose aux membres du Conseil d'élire M. BAILLET Ludovic en tant que Président pour la présentation de l'affectation du résultat 2021.

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre qui expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2021 établi par Le Percepteur, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

M. PICARD Sylvestre certifie que le montant des titres à recouvrer et mandats émis sont conformes aux écritures.

Le compte de gestion est alors soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte Administratif.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021 à la majorité, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions 0

Adopté à la majorité

**2 - Délibération Compte Administratif 2021 :**

Monsieur le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre, Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

M. PICARD Sylvestre explique à quoi correspondent les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses :                      Prévues : 720 747,12 €  
   Réalisées : 238 412,47 €  
   Reste à réaliser : 209 265,76 €

Recettes :                        Prévues : 720 747,12€  
   Réalisées : 442 666,07€  
   Reste à réaliser : 118 558,00 €

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : Prévues : 1 861 588.77 €  
Réalisées : 1 423 104.15 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes : Prévues : 1 861 588.77 €  
Réalisées : 1 591 195.00 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

Le compte administratif respecte les normes comptables, il a été contrôlé et validé par Monsieur le Percepteur.

**RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Investissement : + 204 253.60 €  
Fonctionnement : + 168 090.85 €

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif à la majorité

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions 0

Adopté à la majorité

**3 – Délibération Affectation compte de résultat 2021 :**

Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2020	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Affectation du résultat
Investissement	- 98081.16 €		204 253.60€	D : 209 265.76€ € R : 118 558 €	90 707.76 €	15 464.68 €
Fonctionnement	434 212.12€	119 346.53€	168 090.85€			482 956.44€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

M. BAILLET Ludovic demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation du résultat du fonctionnement comme suit :

<b>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2021</b>	482 956.44 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	482 956.44 €
Total affecté au compte 1068	
<b>Déficit global cumulé au 31/12/2021</b>	482 956.44€
Déficit à reporter (002) en dépenses de fonctionnement	
Résultat d'investissement à reprendre (dépense ligne 001)	106 172.44€





Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

# MAIRIE DE FOUILLOY

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité l'affectation du résultat 2021.

## Résultat du vote à main levée :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à la majorité

## 4- Délibération Budget 2022 :

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre qui présente le budget prévisionnel 2022

COLLECTIVITE	FOUILLOY		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
DEPENSES	1 867 512.44 €	550 230.44 €	2 417 742.88 €
RECETTES	1 867 512.44 €	550 230.44€	2 417 742.88 €

M. le Maire demande aux membres de bien vouloir approuver cette délibération.

## Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

## 5 - Délibération taux taxes foncières « bâti et non bâti » 2022 :

Mr le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre qui rappelle les taux d'impositions 2021 :

- taxe foncière bâti : 51.15%

- taxe foncière non bâti : 46.03%

M. PICARD Sylvestre informe le Conseil que les taux 2021 restent inchangés pour 2022 à savoir :

- taxe foncière bâti : 51.15%

- taxe foncière non bâti : 46.03%

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

## Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

## 6- Délibération subventions 2022 aux Associations :

M. le Maire donne la parole à Me NOIRET Isabelle :

Suite aux demandes des Associations étudiées le 24/03/2022 en commission « Fêtes et Cérémonies » et Associations, les subventions suivantes sont proposées :

Me CAPON M. BAILLET, M. GRIMAL, sont membres d'un bureau de cette liste, ils sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.



## Arrondissement d'Amiens

## MAIRIE DE FOUILLOY

## Canton de Corbie

• LES CHEVEUX BLANCS	400 €
• CYCLO CLUB DU VAL DE SOMME	500 €
• LE SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
• ACPG/CATM	300 €
• LA BOULE PICARDE	300 €
• DE LA SOMME A BELLEFONTAINE	100 €
• LA CHASSE	500 €
• LE MARAIS	120 €
• LE MOLKKY	300 €
• LA PERSEVERANTE	300 €
• LES JARDINS OUVRIERS	400 €
• A.D.M.R.	500 €
• SPORTING CLUB (FOOTBALL)	500 €
• USEP	1 000 €
• COOPERATIVE SCOLAIRE	1 000 €
• TENNIS	300 €
• JEUNES SAPEURS POMPIERS	350 €

M. Stéphane SMERDA a eu un retour du Président du MOLKKY qui s'étonne de ne pas avoir obtenu les 700€ demandés (tournoi prévu en septembre) Il lui est expliqué qu'aucune activité n'est organisée par l'association pour leur ramener de l'argent et que la Mairie aménagera 2 terrains courant de l'année 2023.

Me Isabelle LEGRAND demande si pour LES CHEVEUX BLANCS l'électricité et l'eau sont toujours à la charge de la Mairie ? Il est répondu que oui et Me Claudie DEFRUIT de préciser « comme pour l'Eglise ».

Me Isabelle LEGRAND demande pourquoi l'ADAPEI ne figure pas dans la liste des subventions, Mme Isabelle NOIRET lui répond qu'ils n'en ont pas encore fait la demande.

M. le Maire demande de bien vouloir approuver cette délibération

Résultat du vote à main levée :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 3 Mme CAPON Mr BAILLET, Mr GRIMAL,

Adopté à la majorité

**7- Délibération Fond de concours achat panneaux signalisation :**

M. le Maire donne la parole à M. Serge RONDOT Serge qui fait part à l'assemblée du projet d'acquisition de panneaux de signalisation.

Cette opération est éligible au fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Somme. Ce dernier participe à hauteur de 50 % du montant total des panneaux dans la limite de 5 000,00 €. Le montant des panneaux et accessoires s'élève à 1294.06€ HT, ce qui donne le plan de financement suivant :

CCVS : 50 % limitée à 5 000 €	647.03 €
Part Commune : 50 %	647.03 €
<b>TOTAL</b>	<b>1294.06 €</b>

La TVA, d'un montant de 258.81€, sera récupérée par le biais du FCTVA sur l'année n+1.

M. Serge RONDOT précise qu'il faut 10 panneaux minimum pour obtenir une subvention

M. Stéphane SMERDA dit qu'il faudrait extraire les données du radar pédagogique afin que la gendarmerie puisse mettre en place des actions.

Me Isabelle LEGRAND informe que le stationnement devant les commerçants n'est pas respecté.

Arrondissement d'Amiens

Canton de Corbie

**MAIRIE DE FOUILLOY**

Mme Claudie DEFRUIT signale qu'une Audi noire est garée depuis des mois sur la place.

Mr le MAIRE répond que des vérifications vont être faites.

M. le Maire demande de bien vouloir approuver cette délibération

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**8 - Délibération annule et remplace la N°10/2022 définition du prix de vente « terrain les Marronniers » AE 197 :**

M. Le Maire demande l'annulation de la délibération N°10/2022 votée le 18/02/2022, à 100€ le mètre carré, pour annulation de la vente du terrain par désistement de l'acheteur.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver cette délibération

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**9 - Délibération achat parcelle AD 134 (2ca) Rue Thiers, pour l'Euro symbolique :**

Suite à la division parcellaire et au bornage de la parcelle AD134 (2ca) Rue Thiers appartenant à M et Me CAVENEL, M. Le Maire a reçu une proposition d'achat pour un Euro symbolique du Notaire. Ceci régularisera le dossier d'urbanisme. Il demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Après débat, le conseil municipal rejette à l'unanimité cette délibération en attendant une mise en conformité du permis de construire.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 0

Contre : 19

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**10 - Délibération création de poste pour un contrat permanent :**

M. Le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre qui expose que les besoins de service nécessitent la création d'un emploi permanent dans le domaine des écoles et de la restauration scolaire à temps non complet.

La création de ce poste permettra de recruter un agent sous contrat à durée déterminée d'une durée initiale de 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans. Et la possibilité de renouveler encore 3 ans, jusqu'au terme de ce contrat 6 ans en totalité.

M. le Maire demande d'approuver cette délibération

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



Arrondissement d'Amiens

**MAIRIE DE FOUILLOY**

Canton de Corbie

**11 - Délibération relative à l'organisation du temps de travail 1607 heures :**

M. le Maire donne la parole à M. PICARD Sylvestre qui informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'application de l'organisation du temps de travail ; il est nécessaire de prendre une délibération synthétisant l'ensemble des lois applicables à la commune.

Mr PICARD Sylvestre précise que le Cdg80 a validé lors de son comité technique du 04/05/2021 le règlement intérieur de la commune qui s'applique depuis cette date avec comme principaux changements : Suppression des journées du Maire, Lundi de pentecôte travaillé et 1607h par agent sur une année.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique du 09/03/2021 pour la journée de solidarité, du 04/05/2021 pour le règlement intérieur, et du 07/12/2021 et 11/01/2022 pour les 1607 heures.

M. le Maire demande d'approuver cette délibération générale.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**12 - Délibération autorisant le Maire à encaisser les Dons en fonctionnement et investissement pour la Commune et le CCAS :**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal, que suite à une demande du Trésorier il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le Maire à encaisser des dons en Fonctionnement et en Investissement pour la commune et le CCAS.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette délibération.

**Résultat du vote à main levée :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité



Arrondissement d'Amiens

**MAIRIE DE FOUILLOY**

Canton de Corbie

**13 - Délibération modification 2022 règlement intérieur ALSH suite à l'arrivée de INOé :**

M. le Maire donne la parole à M. Philippe BOCQUET qui informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de remettre à jour le règlement intérieur de l'ALSH, suite à l'arrivée du nouveau logiciel INOé, les diverses procédures et modifications mises en place.

Après lecture et remarque le règlement a été modifié :

- Pour les absences demande d'un certificat médical pour les maladies et délai de prévenance le jour même.
- Le mode de paiement a été modifié comme suit : les espèces sont à remettre en mains propres au Régisseur de l'ALSH, et tout impayé entrainera le recouvrement par la Trésorerie.

M. Le Maire demande de bien vouloir approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**14 - Délibération attribution de deux numéros de Rue terrain « Les Marronniers » :**

M. le Maire informe le Conseil que suite à la demande du premier acquéreur terrain les Marronniers, il est nécessaire d'attribuer des numéros à ces terrains vendus.

Il propose pour la parcelle AE 196 propriétaires Me M. EL HACHMI le N° 7 Bis, et pour la parcelle AE 198 propriétaires Me GILLET et M. DIAZ le N°5 Bis.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver cette délibération.

Résultat du vote à main levée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

**15 – Questions diverses :**

**Me Claudie DEFRUIT** demande si une solution a été trouvée pour l'Impasse des Roseaux ? Mr le Maire doit Recontacter Me et M. BERTRAND pour solutionner ce problème qui dure depuis plusieurs années.

**Me Isabelle LEGRAND** demande si le calendrier de ramassage des déchets verts a été refait, Mr le Maire lui répond qu'il doit être refait pour 2022 avec certaines conditions car des abus ont été constatés. Il rappelle d'ailleurs que des composteurs sont mis à la disposition des usagers à la Com des Com au prix de 25€.

**Me Claudie DEFRUIT** demande si par le biais du CCAS on peut répertorier les personnes de plus de 65ans qui n'ont pas les moyens techniques de les emmener à la déchetterie.

Concernant le nouveau lotissement le début des aménagements devrait voir le jour en 2023, de nouvelles fouilles vont être effectuées.

Séance levée à : 21 heures 20

Le Maire, Yves DUCROCO

